

Le covoiturage tisse sa toile dans le 7^e

Le Grand Lyon présentait hier son site de covoiturage consacré au 7^e arrondissement. Une nouvelle offre qui doit faciliter cette pratique auprès des salariés des entreprises du secteur

En février dernier, le Grand Lyon lançait un portail internet de covoiturage couvrant 4 pôles* économiques de l'agglomération. Hier, deux sites supplémentaires, dédiés au 7^e arrondissement et à la Presqu'île, sont venus compléter l'offre existante. Les plateformes veulent permettre aux employés des entreprises des secteurs concernés de trouver en quelques clics, une personne faisant un trajet domicile travail proche du leur. « La voiture représente 2/3 des déplacements mais 90 % des émissions de gaz à effet de serre liée aux transports. « Le covoiturage doit permettre de réduire la pollution liée à la circulation automobile », résume Bruno Charles, vice-président

du Grand Lyon en charge du développement durable. Avec cette nouvelle offre, la communauté urbaine espère compter dans un premier temps 5 à 8 % d'inscrits parmi les 43 000 salariés présents dans le 7^e arrondissement. Elle bénéficiera en cela du soutien de l'Association de développement du commerce à Lyon 7^e, acteur intégrant du système qui part régulièrement à la rencontre des entreprises de l'arrondissement afin de les sensibiliser à cette pratique. Le dispositif devrait poursuivre son extension dans les zones de Part-Dieu-Mermoz et aux HCL.
>www.covoiturage-lyon7.fr
*Techlid, Périca, Porte des Alpes et Vallée de la chimie

■ Un procédé simple écologique et économique

Pour covoiturer, rien de plus facile : un accès internet suffit ! L'utilisation est en effet très simple. Après s'être inscrit gratuitement, chaque covoitreur est invité à sélectionner le trajet qu'il souhaite réaliser. Le site recherche alors les personnes situées à proximité ou tout au long du parcours enregistré ; y compris sur les autres plateformes du portail du Grand Lyon. Ne reste plus aux usagers qu'à s'entendre sur les

modalités diverses. Les avantages sont nombreux. Covoiturer 3 fois par semaine sur un trajet de 20 km représenterait ainsi une économie de 1 000 euros par an ! Ajouter à cela des dépenses moindres pour les entreprises, une diminution de la pollution et la fluidification du trafic urbain. « Si chaque conducteur covoiturer une fois par semaine, ce sera 10 % de voiture en moins dans l'agglomération », assure le Grand Lyon.



Diminution de la pollution, économies pour les salariés, fluidification du trafic urbain, tels sont quelques-uns des avantages du covoiturage / Photo Alexandre Vieira